

N° de dossier :

Formule d'inscription

cette inscription vous engage contractuellement

Date de début du cours : _____ Langue choisies : _____

Identité Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NPA/Lieu : _____

Tél. privé : _____ Tél. mobile : _____

E-Mail : _____ N° AVS : _____

Etat civil : _____ Date de naissance : _____

Pour les Suisses :

Lieu d'origine : _____ Canton : _____

Pour les étrangers :

Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Permis de séjour : _____

Coordonnées de la personne responsable financièrement (adresse de facturation)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NPA/Lieu : _____

Tél. privé : _____ Tél. mobile : _____

E-Mail : _____

Lien de parenté : Mère/Père Autre : _____

Renseignements concernant les parents (pour les élèves mineurs)

Autorité parentale : _____

Nom de la mère : _____ Prénom : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Nom du père : _____ Prénom : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Documents à remettre :

- Curriculum vitae et copies de certificats et/ou diplômes
- Permis de séjour pour les étrangers

Suite au verso

Finance d'inscription (unique) : CHF 300.00

Frais d'ouverture du dossier

Ecolage :

- | | | | |
|--|-----|-----|-----------|
| <input type="checkbox"/> Paiement annuel | 1x | CHF | 17 800.00 |
| <input type="checkbox"/> Paiement semestriel | 2x | CHF | 9 000.00 |
| <input type="checkbox"/> Paiement mensuel | 12x | CHF | 1 650.00 |

Les supports pédagogiques et les droits d'auteurs sont facturés forfaitairement, par semestre : CHF 200.00

Sont compris dans les prix mentionnés ci-dessus :

- Les options spécifiques : anglais, allemand, italien, biologie-chimie, économie-droit
- Les examens internes, ainsi que l'accompagnement des élèves aux examens officiels de maturité
- Les études surveillées

Pour les options spécifiques espagnol, latin, russe et autres (non inclus dans le programme), un supplément de CHF 2 800.- par semestre est facturé

Règlement de l'école et conditions financières

1. L'inscription prend effet à la signature du présent contrat.
2. En cas de désistement avant le début des cours, la finance d'inscription est due. Si le désistement se produit moins de 4 semaines avant le début des cours, l'écolage du premier semestre est également dû.
3. Le retrait de l'école avant la fin de la scolarité prévue doit être annoncé 3 mois à l'avance pour la fin d'un semestre. Les obligations financières restent dues jusqu'à la fin du semestre scolaire.
4. La direction de l'école se réserve le droit de renvoyer tout élève qui ne se conformerait pas à la discipline. Dans ce cas, l'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
5. Les factures sont adressées selon le plan de paiement choisi. Tout retard dans le paiement entraînera la perception d'un intérêt moratoire de 6%. L'école se réserve le droit de refuser l'accès aux cours ou aux examens. L'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
6. L'écolage indiqué dans le barème ci-dessus peut être adapté en fonction de l'évolution du marché et/ou des exigences liées à la formation, moyennant un préavis de 3 mois. Les prix tiennent compte des vacances ; aucune réduction ne sera accordée pour vacances de l'école, jours fériés ou périodes d'examens officiels.
7. L'admission à l'école est subordonnée à une saine solvabilité des responsables de l'étudiant. Un extrait de l'office des poursuites peut être demandé en tout temps. Dans le cas d'une situation obérée, un dépôt de garantie est exigé.
8. L'école émet un avis favorable ou défavorable pour que l'étudiant se présente aux partiels. En cas de présentation aux partiels sur avis défavorable de l'école, l'étudiant se présente alors en « candidat libre ».
9. Tout élève possédant un permis B ou dont les parents (ou responsables financiers) sont domiciliés hors de Suisse, doit régler une année de cours à l'avance.
10. Le matériel scolaire spécifique ainsi que les leçons particulières sont facturés à part.
11. Les examens extérieurs à l'école sont soumis à des droits spéciaux.
12. Au cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'école se réserve le droit de majorer les tarifs ou de ne pas ouvrir le cours.
13. L'École se réserve le droit de renvoyer tout élève qui ne se conformerait pas au présent règlement. Dans ce cas, l'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
14. Afin de couvrir tous les cas d'accidents, y compris les accidents survenant durant les activités scolaires, les élèves doivent être au bénéfice d'une couverture maladie-accidents selon la LAMal et d'une assurance responsabilité civile. L'École a souscrit une assurance-accidents complémentaire dans le cadre des activités scolaires.
15. LE FOR EST À LAUSANNE.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et des conditions financières, les soussignés confirment l'inscription.

Nom de la personne responsable financièrement : _____

Signature de la personne responsable financièrement : _____

Signature de l'élève : _____

Lieu : _____ date : _____

Veuillez retourner cette formule d'inscription à :

Ecole Roche, Rue de la Tour 8 bis, 1004 Lausanne
ecoles@rochepanorama.ch